

Affaire suivie par :
Nicki Schilt
Service des citoyens et de la
communication
☎ 54 50 61-212
scc@schifflange.lu

La signature du « Pakt vum Zesummeliewen »

**Réception en présence
de la Ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région Corinne Cahen
et du Collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Schifflange**

**Paul Weimerskirch, bourgmestre
Albert Kalmes, Marc Spautz et Carlo Lecuit, échevins**

Dossier de presse



Au début de l'année 2021, le Ministère ayant l'intégration dans ses attributions a révisé **le plan communal d'intégration** et a lancé un projet pilote pour un processus d'intégration plus dynamique et pluriannuel. La réalisation d'un PCI selon le nouveau concept se caractérise par l'engagement politique suite à la **signature du « Pakt vum Zesummeliewen »**, par le diagnostic de l'état actuel dans lequel les besoins de la commune sont identifiés, par des ateliers citoyens dans lesquels des mesures d'intégration sont développées, par la mise en œuvre de mesures d'intégration et par l'évaluation du travail effectué et la planification des prochaines étapes.

La mise en œuvre du nouveau PCI sera suivie par une équipe désignée du **Ministère précité, de ses partenaires contractuels, à savoir ASTI et le « Centre d'Etude et de Formation Interculturelles et Sociales » (CEFIS), et de deux conseillers à l'intégration** nouvellement recrutés qui apportent leur expertise et partagent les meilleures pratiques entre les communes participantes. D'autres partenaires, notamment les acteurs locaux, sont invités à participer et à contribuer à l'organisation du vivre-ensemble sur le territoire de sa commune, voire de la région avoisinante.

Un tel plan communal offre aux communes une démarche visant à soutenir la mise en œuvre d'une politique d'intégration continue. Il ne prévoit pas de se substituer aux activités existantes, mais de les placer dans un cadre bien structuré et de les développer de manière ciblée en proposant des outils et instruments adéquats afin de mieux comprendre la société d'accueil et son fonctionnement.

Il garantit une politique d'intégration ciblée et efficace en accueillant la diversité culturelle de notre pays, d'exploiter avec succès ses atouts et de soutenir une société dans laquelle des personnes d'origines culturelles différentes interagissent ouvertement, s'échangent et se reconnaissent mutuellement. Il s'agit de créer les conditions permettant à tous les individus de participer à la vie sociale, indépendamment de leur origine culturelle et de leur classe sociale.

C'est un **outil essentiel pour l'intégration au niveau local** car, comme le stipule la loi du 16 décembre 2008 relative à l'accueil et à l'intégration des étrangers au Grand-Duché de Luxembourg, « l'intégration est une tâche que l'Etat, les communes et la société civile accomplissent en commun. » Le rôle des communes à ce niveau est notamment important, car elles agissent comme intermédiaires entre la population locale et l'État.

Une politique d'intégration locale durable et cohérente ne saurait être réalisée sans la **participation de la population et de tous les acteurs engagés dans l'intégration**. Cependant, le soutien des représentants élus et un engagement politique fort forment la cohésion qui permet à une commune de développer un plan d'action durable, commun et transversal dans tous ses domaines.

La Commune de Schifflange en collaboration avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et le CEFIS a donc décidé en 2019 de réaliser un diagnostic de l'intégration en vue d'établir un plan communal d'intégration. Il a permis d'élaborer une approche globale de l'intégration couvrant de nombreux domaines tels que le bien-être, l'éducation, la mobilité, le logement et la culture.

Le diagnostic a été réalisé au moyen d'un **sondage bilingue auprès de la population**. Les citoyens ont eu la possibilité d'y répondre soit par courrier, soit en ligne dans trois langues. L'enquête a été menée sur une période de six mois et a été diffusée sur le site internet de la commune et dans le bulletin communal. Elle a également été promue lors de la fête des cultures en septembre 2019. Parmi les 11.261 résidents, 428 citoyens ont répondu au sondage, ce qui représente un taux de 3,8% de la population schifflangeoise.

Grâce à ce diagnostic, la commune a une idée des besoins de la population et est en mesure de **développer des actions cohérentes qui répondent à ces besoins afin de promouvoir l'intégration et le vivre-ensemble des résidentes et résidents de toutes origines, cultures, âges et milieux sociaux.**